



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture d'Oloron-Sainte-Marie**

Affaire suivie par : Christian ARANTHABE

Tél : 05 40 17 28 85

Mél : christian.aranthabe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Oloron-Sainte-Marie, le 21 mai 2025

La sous-préfète à

Destinataires in fine

**Objet : 34<sup>ème</sup> édition de la course cycliste dénommée « Quebrantahuesos », le 21 juin 2025**

Le samedi 21 juin 2025 se déroulera la 34<sup>ème</sup> édition de l'épreuve cyclo sportive dénommée Quebrantahuesos (organisée par l'association « Pena ciclista Edelweiss »).

Comme vous le savez, cette épreuve relie Sabinanigo (province espagnole de Huesca) à Sabinanigo par les cols du Somport (RN 134), de Marie-Blanque (RD 294) et du Pourtalet (RD 934) -cf. plan ci-joint-. S'agissant d'une épreuve cycliste de masse (inscrite au calendrier de l'union cycliste internationale, elle rassemble 9 000 participants de nationalités diverses), elle fait l'objet d'un dispositif de sécurité renforcé, élaboré conjointement par l'organisateur et les autorités françaises et espagnoles.

Ce dispositif intègre des restrictions de circulation sur les axes empruntés par la course, arrêtées par le préfet, le président du conseil départemental et les maires concernés. Ces restrictions de circulation concernent :

- le tunnel du Somport, qui sera fermé de 8 h 00 à 12 h 00 ;
- la RN 134, qui sera interdite à la circulation de 8 h 00 à 12 h 00, entre le col du Somport et la commune d'Escot ;
- la RD 294 (axe reliant les communes d'Escot, Bilhères-en-Ossau et Bielle via le col de Marie-Blanque), qui sera fermée de 9 h 00 à 14 h 15 ;
- la RD 934, qui sera interdite à la circulation dans le sens Espagne → France entre le col du Pourtalet et la commune de Laruns (lieu-dit « villa caprice », au carrefour des RD 934 et 918). Il convient de noter :
  - que cette interdiction prendra effet à 09 h 15 au sommet du col et à 10 h 15 à « villa caprice » ;
  - que l'axe fera l'objet d'une réouverture progressive, à 16 h 30 à « villa caprice » et Fabrèges (croisement des RD 934 et 431), et à 17 h 30 au col du Pourtalet.

**Ainsi que je vous l'avais indiqué à l'occasion des précédentes éditions de l'épreuve, il est également important, pour garantir encore plus efficacement la sécurité de tous, qu'aucun troupeau ne circule sur ces axes le jour de la course.**

C'est pourquoi l'arrêté préfectoral fixant les itinéraires des troupeaux transhumants au titre de l'année 2025 (dont vous voudrez bien trouver un exemplaire ci-joint) interdit les mouvements de troupeaux sur les axes empruntés par la course le 21 juin prochain.

Je vous remercie de bien vouloir relayer cette information de la façon la plus large possible auprès des éleveurs concernés.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La sous-préfète



Marion Aoustin-ROTH

### Liste des destinataires

- Mesdames et Messieurs les maires d'Accous, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Etsaut, Lees-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse-en-Aspe, Sarrance, Urdos, Arudy, Bescat, Buzy, Castet, Izeste, Louvie-Juzon, Lys, Rébénacq, Sainte-Colome, Sévignacq-Meyracq, Aste-Béon, Béost, Bielle, Bilhères-en-Ossau, Eaux-Bonnes, Gère-Bélesten, Laruns et Louvie-Soubiron ;
  
- M. le président du syndicat mixte du Haut-Béarn ;
  
- M. le président de la commission syndicale du Bas-Ossau ;
  
- M. le président de la commission syndicale du Haut-Ossau ;
  
- M. le président de la commission syndicale de Bielle-Bilhères ;
  
- Mme et MM. les co-présidents de l'association des éleveurs et transhumants des trois vallées.

